



Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt

## MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### LE DÉPARTEMENT DE LA MOBILITÉ, DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT,

par le Service de la mobilité, conformément à la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les installations de transport à câbles (LICa, RS 743.01) et à l'Ordonnance concernant la construction et l'exploitation de téléphériques et de téléskis sans concession fédérale (OTSC) du 19 mai 1999, met à l'enquête publique **la demande d'autorisation de construire pour la modification du tracé des téléskis Culet 1 et Culet 2 à Morgins, sur le territoire de la commune de Troistorrents.**

Requérant : Portes du Soleil Suisse SA

Projet :

- Adaptation et correction des devers pour des raisons de sécurité
- Longueur 220m, largeur 6.5m
- Coordonnées : 2'556'200, 1'122'070

Le dossier peut être consulté du 14 août 2021 au 12 septembre 2021 auprès du Service de la mobilité, Section transports publics, Rue des Creusets 5, bâtiment Mutua, à Sion, ou auprès de l'administration communale de Troistorrents. Les oppositions ou remarques éventuelles doivent être déposées auprès de l'administration communale concernée avec copie au Service de la mobilité dans les 30 jours dès la présente publication.

Franz Ruppen  
Conseiller d'Etat

Sion, le 9 août 2021